Paru dans
LE FIGARO partner
Mercredi 7 décembre 2022

LPA-CGR Avocats

Une approche transverse de la mobilité

Au-delà d'un impératif stratégique et climatique, le thème de la mobilité urbaine revêt une importance capitale, notamment depuis la pandémie. En véritable pionnier, LPA-CGR avocats a créé un écosystème inédit afin d'accompagner au mieux ses clients. Un « secteur d'activité » à part entière, qu'évoquent conjointement Prudence Cadio, avocate associée en IP, Technologies et Data, et Fabrice Cassin, avocat associé en droit public.



Prudence Cadio, avocate associée en IP, Technologies et Data



Fabrice Cassin, avocat associé en droit public

Quelles évolutions ont justifié cette structuration au sein du cabinet ?

Prudence Cadio : Nous sommes partis du constat que l'épisode Covid a bouleversé la façon de circuler dans la cité, et plus largement sur le territoire. Et lorsqu'on évoque le sujet de la mobilité urbaine, se pose la question de l'impulsion publique, reliée à d'autres thèmes connexes tels que les transports alternatifs, l'urbanisme ou encore l'environnement. Aussi avons-nous décidé d'agréger plusieurs de nos expertises afin de donner naissance à un nouveau « secteur d'activité » autour de la mobilité.

Fabrice Cassin : Droit du travail, de l'environnement, de l'énergie, de l'urbanisme ou encore fusions-acquisitions et data, sont autant de compétences mobilisées par le cabinet pour aborder avec rigueur ce thème.

Intermodalité et digitalisation, deux tendances qui justifient ce positionnement ?

F. C. : Elles sont liées et impliquent l'intégration d'un volet juridique de plus en plus important, aussi bien dans la réponse aux appels d'offres que lors de l'élaboration d'une offre commerciale. À titre d'exemple, si le cabinet assiste un opérateur privé dans la prise en charge d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques, il interviendra entre autres sur la licence et la location d'occupation, la réglementation environnementale ou l'exploitation des données.

En quoi la gestion des données est-elle cruciale ?

P. C. : La data est la clé de voute qui permet de piloter les mobilités. Et le véritable enjeu est celui du partage des données car leur utilisation est primordiale lorsqu'on ouvre la voie du transport sobre. En démultipliant les offres on sort progressivement du mode de déplacement individuel à essence, encore faut-il que ces données soient accessibles et suffisamment affinées pour les traiter efficacement. Or, le Point d'Accès National (PAN) qui rassemble les données de toute l'offre de mobilité sur le territoire reste à améliorer car alimenté par des opérateurs publics qui manquent encore de discipline, selon le dernier rapport de l'Autorité de Régulation des Transports.

LPA-CGR avocats
Tél.+33 (0)1 53 93 30 00
paris@lpalaw.com
www.lpalaw.com
LPA-CGR avocats